

Discours inaugural de l'exposition Martin Luther King – Droit à la liberté

Monsieur l'Ambassadeur de la France auprès du Conseil de l'Europe, président du CA de la Bnu,

Monsieur le Président de la Fondation René Cassin,

Monsieur le Président de la Cour européenne des droits de l'homme,

Mesdames et Messieurs les juges,

Mesdames et Messieurs les députés,

Messieurs les adjoints à la Maire de Strasbourg,

Madame la Vice-présidente du Conseil régional du Grand-Est,

Madame la Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames les ambassadrices, Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les membres du corps consulaire,

Monsieur le recteur d'académie de Strasbourg,

Madame la Présidente de l'Université de Strasbourg, Mesdames les doyennes,
Messieurs les doyens,

Monsieur le Procureur de la République,

Mesdames et messieurs les professeurs, accompagnés de leurs élèves, notamment celles et ceux du lycée Louis Pasteur de Strasbourg,

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers partenaires, chers amis, en vos grades et qualités,

Je voudrais d'abord remercier celles et ceux qui ont permis que l'exposition « Martin Luther King – Droit à la liberté » soit présentée ici, à Strasbourg, et pour la première fois en France : la Fondation René Cassin, le Crédit mutuel Alliance fédérale, la Représentation permanente du Kosovo auprès du Conseil de l'Europe, The King Center,

REAL EXPO, le Musée du Prix Nobel de Stockholm. Merci également à Ashley Woods, le commissaire de l'exposition et, bien sûr, les équipes de la Bibliothèque nationale et universitaire qui se sont mobilisées, à commencer par les conservateurs Jérôme Schweitzer qui suit ce projet depuis 3 ans, et son adjointe, Hélène Curchod. Merci enfin à Eric Tidwell, directeur de l'Estate of Martin Luther King Jr, de nous faire l'honneur de sa présence ce soir.

« **La voix – VOIX – est libre** » : tel sera le fil rouge de la saison culturelle 2026-2027 de la Bibliothèque nationale et universitaire. Nous avons souhaité, sous cet intitulé, faire entendre certaine voix qui font écho à nos préoccupations contemporaines et qui à ce titre méritent d'être entendues et écoutées. Il sera donc question, à travers les expositions, les conférences, les débats et les rencontres organisées à la Bnu dans les prochains mois, de l'engagement en faveur des libertés et de la manière dont cet engagement a pu trouver une expression dans le débat public. **La voix est libre.**

1. Qui d'autre que Martin Luther King pour ouvrir ce cycle ? Son discours « I have a dream » est en effet l'un des textes les plus connus du XXe siècle et l'une des manifestations les plus spectaculaires de l'art oratoire de Martin Luther King. L'intérêt de cette exposition est de montrer comment cette parole s'est construite en revenant à l'homme, à son époque, à ses combats, mais aussi au mouvement collectif auquel il a donné, justement, une voix.

Martin Luther King avait 26 ans lorsqu'il devint l'un des porte-parole du boycott des bus de Montgomery.

Tout semble commencer le 1er décembre 1955, lorsque Rosa Parks refuse de céder sa place à un passager blanc. Elle est arrêtée. Mais l'histoire ne commence évidemment pas avec Rosa Parks. La ségrégation est alors inscrite dans les lois et dans les pratiques des États du Sud. Elle organise la vie quotidienne : les transports, les écoles, les restaurants, les hôpitaux, les équipements publics. Face à cela, un mouvement se construit. Des boycotts, des sit-in, des Freedom Rides sont organisés. King, inspiré par ses lectures de Thomas d'Aquin, de Thoreau, de Marx, de Gandhi, devient progressivement l'une des voix de ce mouvement qui refuse de répondre à la violence par la violence.

Et puis vient Washington, le 28 août 1963. 250 000 personnes. Des centaines de journalistes. Et, à la fin de la journée, un discours écrit qui tourne à l'improvisation. King parle de son rêve. Ce qui est frappant, c'est que même ce moment devenu mythique est le résultat d'un dialogue. Car Mahalia Jackson, la grande chanteuse de gospel, qui se trouve derrière lui, lui lance alors : « Tell them about the dream. » Parle-leur de ton rêve. (Était-ce elle d'ailleurs ? Ou plutôt Joséphine Baker ? Le doute est permis et le sujet fait débat parmi les historiens). Et King improvise.

Même les grandes paroles s'inscrivent dans une histoire collective.

2. C'est précisément pour cette raison que je voudrais profiter de cette inauguration pour prononcer quelques noms que l'on entend moins souvent, mais qui ont fortement contribué à la lutte contre la ségrégation et pour les droits civiques aux Etats-Unis. Des noms de femmes – des voix poétiques, littéraires, artistiques, journalistiques et subversives – dont Martin Luther King porte l'héritage, et qui ont puissamment contribué à éveiller les consciences comme à structurer le mouvement de lutte pour les droits civiques.

Je pense à Phillis Wheatley.

Je pense à Harriet Jacobs.

Je pense à Ida B. Wells.

Je pense à Claudette Colvin.

Je pense à Coretta Scott King

Elles appartiennent à des générations différentes. Elles n'ont pas toutes utilisé les mêmes canaux d'expression. Mais elles ont en commun de porter une même indignation et d'avoir contribué, chacune à sa manière, à rendre une voix audible. Celle des femmes et des hommes victimes de la violence et des atrocités commises dans une société gangrenée par la ségrégation.

Phillis Wheatley, esclave à Boston, composa un recueil de poésie en 1772. Combien considérèrent à l'époque que ces textes si raffinés n'avaient pu être écrits par une esclave ? Un aréopage de 18 hommes blancs décida de se réunir et de la convoquer pour vérifier qu'elle était bien l'auteur de ses propres textes.

Harriet Jacobs, dans un livre intitulé *Incidents dans la vie d'une esclave écrite par elle-même* publié en 1861, raconte son expérience de l'esclavage. Il s'agit là du premier témoignage des prédateurs sexuelles subies par les esclaves afro-américaines.

Ida B. Wells a quant à elle minutieusement documenté les lynchages en rassemblant des données et en produisant des statistiques qu'elle a publiées en 1892 dans un ouvrage intitulé *La loi du lynchage dans toute ses phases. Les horreurs du sud*.

Et puis il y a **Claudette Colvin**. À quinze ans, neuf mois avant Rosa Parks, elle refuse elle aussi de céder sa place dans un bus de Montgomery. Son histoire a été relatée par Tania de Montaigne dans son livre *Noire* (au féminin).

Enfin, il serait impossible de ne pas évoquer **Coretta Scott King**, la femme de Martin Luther King qui fut, selon les mots qu'Eric Tidwell a prononcés cet après-midi, « the architect of doctor King's legacy ». C'est sur elle et le rôle majeur qu'elle a joué que se clôt l'exposition.

Mesdames et Messieurs, **ces voix sont libres**, et c'est aussi à travers elles que l'histoire des droits civiques s'est construite. C'est une histoire de militants, de communautés, de juristes, de journalistes, d'artistes, de pasteurs, d'étudiants. **Et de femmes**, dont le rôle a souvent été moins visible dans le récit que nous avons construit après coup, mais dont la voix porte tout autant que celle de Joséphine Baker en 1963 aux côtés de Martin Luther King, ou encore celle de la jeune poétesse Amanda Gorman lors de l'investiture de Joe Biden le 20 janvier 2021, qui récita *The hill we climb*, en référence au discours de Martin Luther King.

3. Ces voix, on l'a vu, ne se sont pas contentées de se faire entendre : elles ont réclamé que ce qu'elles disaient devienne du droit. C'est précisément ce passage de la parole au droit qui nous conduit à Strasbourg. La Bnu se trouve en effet dans une ville où la question des droits humains est à la fois un sujet d'étude – en particulier à l'Université – et un matériau en construction. Le Conseil de l'Europe se situe en effet à quelques centaines de mètres d'ici. La Cour européenne des droits de l'homme également.

Par ailleurs, la Bnu travaille avec la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme depuis longtemps. Cette exposition prolonge d'ailleurs une histoire commune, puisque nous avons déjà travaillé ensemble autour de René Cassin il y a quelques mois.

Deux hommes, René Cassin et Martin Luther King, deux Prix Nobel de la paix, qui ont en commun d'avoir considéré que les droits ne valent que s'ils deviennent des droits effectivement exercés. Et pas des chèques sans provision.

C'est aussi une des raisons pour lesquelles la Bnu tient à être un lieu où ces questions peuvent être abordées non seulement à travers nos collections, mais aussi par des expositions, des rencontres et des débats adossés à la recherche scientifique.

Je vous invite donc à poursuivre la réflexion avec Emmanuel Decaux, Ashley Woods, Eric Tidwell, Pap Ndiaye, Béatrice Labelle et Camille Velikonja, que je remercie pour leur présence.

Et puisque **la voix est libre**, faisons maintenant entendre les leurs.

Je vous remercie de votre attention.